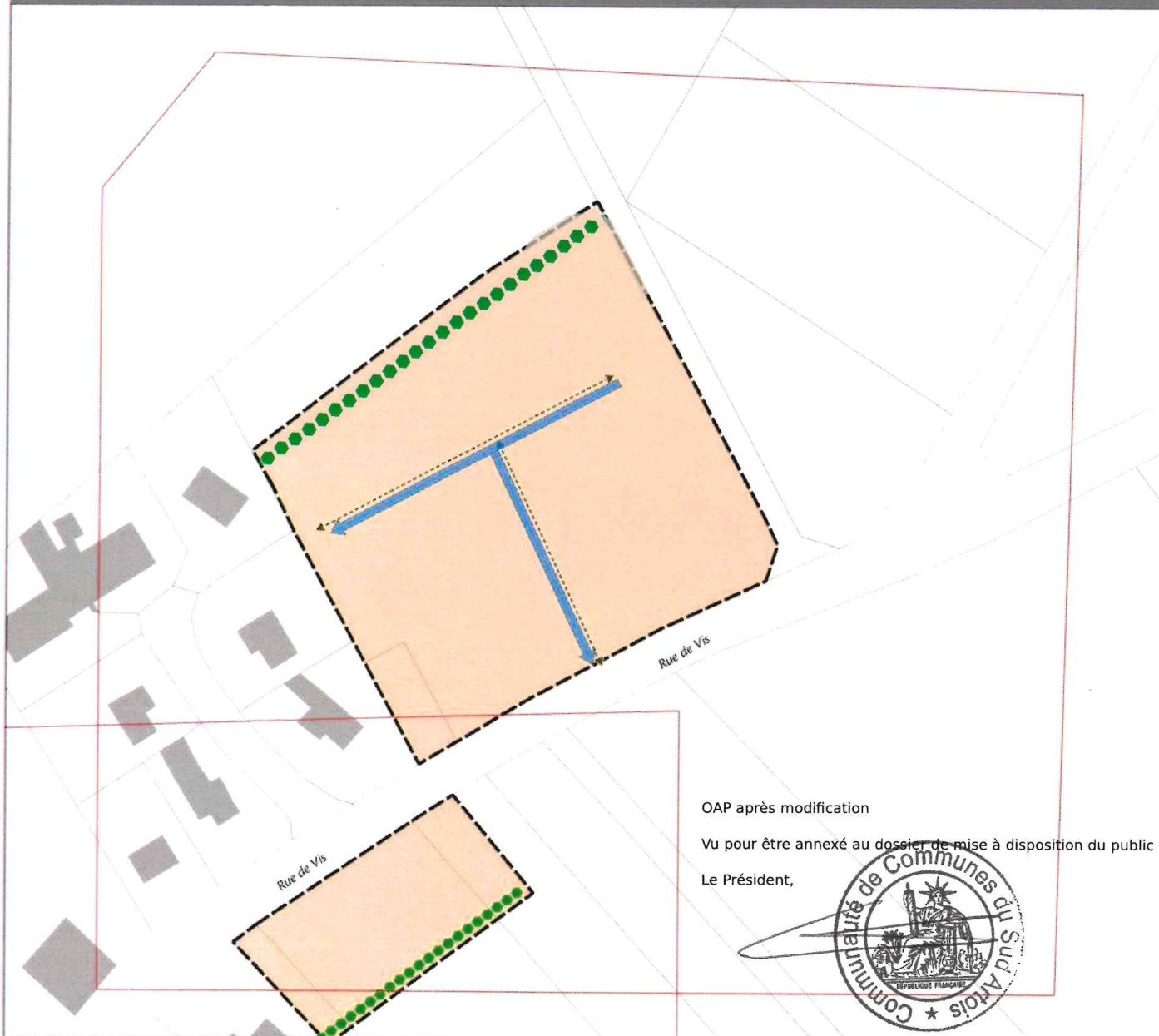


CHERISY
Rue de Vis
Vocation principale : Habitat

OAP n°30
 Surface : 0.82 ha
 Densité minimale : 16 log/ha



OAP après modification

Vu pour être annexé au dossier de mise à disposition du public

Le Président,



ELEMENTS DE COMPOSITION

- Périmètre de l'OAP
- Boisements
- Gare
- Exploitation agricole
- Zone inondable constatée
- Nouvelles constructions

PROGRAMMATION DE LA ZONE

- Economique
- Habitat
- Equipement
- Espace vert
- Mixte

PRINCIPES DE DESSERTE

- Accès à valoriser
- Principe de voirie à créer ou à renforcer
- Aire de retournement
- Principe de continuité mode doux à développer
- Point de desserte en transports collectifs
- Principe de stationnement à créer

PRINCIPES DE PAYSAGEMENT

- Elément de patrimoine bâti à préserver
- Principe de cône de vue à maintenir
- Espace agricole à préserver
- Principe d'espace public à créer
- Arbre remarquable à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à préserver
- Linéaire d'arbres / haie à créer
- Principe de traitement des limites, des franges à développer
- Accès agricole à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales à maintenir
- Zone humide à préserver
- Elément hydraulique à préserver (mare, fontaine, source)
- Réseau hydrographique à valoriser (cours d'eau, fossé)
- Talus à maintenir



0 10 20 30 m

